



Ré-immatriculation après cessation totale d'activité

Par eliottt

Bonjour,

Je viens de déclarer la cessation totale d'activité de ma micro-entreprise, je voudrais savoir si je peux immatriculer une nouvelle micro-entreprise à mon nom ou si je dois attendre la notification de radiation de mon ancienne micro-entreprise ?

Merci par avance

Par AGeorges

Bonsoir ELiott,

A mon avis, il vaut mieux laisser un délai entre les deux. Sinon, si vous lancez la création de la 2e AVANT que les étapes de clôture de la 1e soient terminées, cela peut créer une confusion dans les services administratifs (cas vécu).